

**ASSEMBLÉE NATIONALE**18 septembre 2019

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1201

présenté par  
M. Bazin  
-----**ARTICLE 3**

À l'alinéa 9, après le mot :

« identifiantes »,

insérer les mots :

« ,y compris indirectement, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Comme l'a admis la CNIL, lors de son audition, la terminologie « données non identifiantes » est trop floue, d'où cet amendement de précision.